

ECOMAISON
Société par actions simplifiée
Capital Social de 200 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « Société »)

**AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES DE LA FILIERE ELEMENTS D'AMEUBLEMENT
DU 9 MAI 2023**

Ordre du jour

1. Stratégie de développement du réemploi, le plan d'actions 2023-2024 et le barème transitoire proposé

Le 9 mai 2023, à 16h00,

Les membres du Comité des Parties Prenantes des Eléments d'ameublement (le « **Comité** ») de la Société se sont réunis par vidéoconférence par l'intermédiaire de l'application Teams, sur convocation de la Présidente de la Société, en date du 25 avril 2023, adressée par voie électronique.

Assistent à la réunion en qualité de membres du Comité des Parties Prenantes des Eléments d'ameublement d'Ecomaison :

Au titre du collège des producteurs :

- M. Roger Leboeuf, titulaire, et M. Patrick Kruse, suppléant, représentants de l'Union Nationale de l'Artisanat des Métiers de l'Ameublement (UNAMA)
- M. Jean-Charles Vogley, titulaire, et M. Julien Fumiere, suppléant, représentants de la Fédération Nationale de l'Ameublement et de l'Equipement de la Maison (FNAEM)
- Mme Caroline Hupin, titulaire, représentante de la Fédération des Magasins de Bricolage (FMB) ;
- M. Christian Mennrath, titulaire, M. Christian Sarrot, suppléant, représentants du Syndicat National de l'Equipement de la Cuisine (SNEC)

Au titre du collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Mme Isabelle Védie, titulaire, représentante de la Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage (FEDEREC)
- Mme Françoise Weber, titulaire, représentante de la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE) ;
- Mme Guénola Gascoin, suppléante, représentante du Syndicat National des Entrepreneurs de la filière Déchet (SNEFID)
- M. Jérémy Settbon, titulaire, représentant de la Fédération des Entreprises d'Insertion (FEI) ;
- Mme Camille Rognant, titulaire, représentante d'ESS France

ECOMAISON

Société par actions simplifiée
Capital Social de 200 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « **Société** »)

Au titre du collège des collectivités territoriales :

- Mme Sylviane Oberlé, titulaire, représentante de l'Association des Maires de France (AMF),
- M. Bertrand Bohain, titulaire, représentant du Cercle National du Recyclage (CNR)

Au titre du collège des associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- M. Daniel Labarre, titulaire, représentant de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) ;
- M. Jacky Bonnemains, titulaire, représentant de Robin des Bois

Absents :

- Mme Cathy Dufour, titulaire, et M. Bertrand Demarne, suppléant, représentants de l'Ameublement français (délégation de pouvoir à la FMB)
- Mme Marion Adam, titulaire, et M. André Leger, suppléant, représentants de l'Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets (AMORCE) (délégation de pouvoir au CNR)
- M. Jean-Michel BUF, titulaire, représentant de l'Association Régions de France (ARF)
- Mme Mélanie Lepoultier, titulaire, représentante d'Intercommunalités de France (ADCF)
- Mme Charlotte Souлары, titulaire, et Mme Moïra Tourneur, représentantes de Zero Waste France (ZWF) (délégation de pouvoir à ESS France)
- M. Philippe Contant, titulaire, représentant de France Nature Environnement (FNE) (délégation de pouvoir à ESS France)
- M. Philippe Boulogne, titulaire, représentant de Réseau français d'éducation à la nature et à l'environnement (FRENE)

Assistent également à la réunion, en tout ou partie :

- Mme Laurence Dermenonville, Censeur d'Etat

Pour Ecomaison :

M. Eric Weisman-Morel, Directeur du Développement
M. Xavier Rebardy, Directeur des Affaires Règlementaires et juridiques
Mme Amélie Montoriol van Heesewijk, Responsable de la filière Eléments d'ameublement
Mme Nathalie Tubiana, Cheffe de projet Développement Partenariats ESS
Mme Véronique Poirier, Chargée de mission

ECOMAISON

Société par actions simplifiée
Capital Social de 200 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « Société »)

Il est fait état des membres présents et représentés du Comité des Parties Prenantes Eléments d'ameublement, tout collègue confondu, repris dans le présent document. **Le quorum étant atteint, le Comité peut valablement délibérer.**

Saisine pour avis

1 - La Société propose au Comité des Parties Prenantes d'émettre un avis sur la démarche globale présentée en séance comprenant : un plan d'actions et des dépenses centrées sur le réemploi, avec un fonds en moyenne de 5% ou plus d'ici 2029 ; un barème transitoire pour 2 ans puis un barème corrélé à l'augmentation des tonnes réemployées ; un plan compensatoire pour accompagner les structures perdantes dans la transition

Résultat du vote :

Collège des producteurs :

- Union Nationale de l'Artisanat des Métiers de l'Ameublement (UNAMA) : **Avis favorable.**
- Fédération Nationale de l'Ameublement et de l'Equipeement de la Maison (FNAEM) : **Avis favorable.**
- Ameublement français (par délégation de pouvoir à la FMB) : **Avis favorable.**
- Fédération des Magasins de Bricolage (FMB) : **Avis favorable.**
- Syndicat National de l'Equipeement de la Cuisine (SNEC) : **Avis favorable.**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage (FEDEREC) : **Avis favorable.**
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution (FNADE) : **Avis favorable.**
- Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet (SNEFID) : **Avis favorable.**
- Fédération des entreprises d'insertion (FEI) : **Avis défavorable.**
- ESS France : **Avis défavorable.**

Collège collectivités territoriales :

- Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets (par délégation de pouvoir au CNR) : **Avis défavorable.**
- Association des Maires de France (AMF) : **Abstention.**
- Cercle National du Recyclage (CNR) : **Avis défavorable.**
- Association Régions de France (ARF) : **Absent.**
- Intercommunalités de France (ADCF) : **Absent.**

Collège associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Zero Waste France (ZWF) (par délégation de pouvoir à ESS France) : **Avis défavorable.**
- Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) : **Abstention.**

ECOMAISON

Société par actions simplifiée
Capital Social de 200 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « Société »)

- France Nature Environnement (FNE) (par délégation de pouvoir à ESS France) : **Avis défavorable.**
- Réseau français d'éducation à la nature et à l'environnement (FRENE) : **Absent.**
- Robin des Bois : **Avis favorable.**

Avec 9 avis favorables, 6 avis défavorables, 2 abstentions, le Comité émet un avis favorable sur le plan d'actions et la résolution n°1 du fonds réemploi de la filière Eléments d'ameublement, présentés en séance.

2 - La Société propose au Comité des Parties Prenantes d'émettre un avis sur le programme de travail 2023-2024 présenté en séance visant à investiguer les leviers de développement du réemploi du mobilier en associant toutes les parties prenantes de la filière de l'ameublement

Résultat du vote :

Collège des producteurs :

- Union Nationale de l'Artisanat des Métiers de l'Ameublement (UNAMA) : **Avis favorable.**
- Fédération Nationale de l'Ameublement et de l'Equipement de la Maison (FNAEM) : **Avis favorable.**
- Ameublement français (par délégation de pouvoir à la FMB) : **Avis favorable.**
- Fédération des Magasins de Bricolage (FMB) : **Avis favorable.**
- Syndicat National de l'Equipement de la Cuisine (SNEC) : **Avis favorable.**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage (FEDEREC) : **Avis favorable.**
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution (FNADE) : **Avis favorable.**
- Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet (SNEFID) : **Avis favorable.**
- Fédération des entreprises d'insertion (FEI) : **Avis favorable.**
- ESS France : **Abstention.**

Collège collectivités territoriales :

- Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets (par délégation de pouvoir au CNR) : **Avis favorable.**
- Association des Maires de France (AMF) (par délégation de pouvoir au CNR) : **Abstention.**
- Cercle National du Recyclage (CNR) : **Avis favorable.**
- Association Régions de France (ARF) : **Absent.**
- Intercommunalités de France (ADCF) : **Absent.**

Collège associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

ECOMAISON

Société par actions simplifiée
Capital Social de 200 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « Société »)

- Zero Waste France (ZWF) (par délégation de pouvoir à ESS France) : **Abstention.**
- Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) : **Abstention.**
- France Nature Environnement (FNE) (par délégation de pouvoir à ESS France) : **Abstention.**
- Réseau français d'éducation à la nature et à l'environnement (FRENE) : **Absent.**
- Robin des Bois : **Abstention.**

Avec 12 avis favorables, 0 avis défavorable, 5 abstentions, le Comité émet un avis favorable sur le plan d'actions et la résolution n°2 du fonds réemploi de la filière Eléments d'ameublement, présentés en séance.

3 - La Société propose au Comité des Parties Prenantes d'émettre un avis sur le barème transitoire de soutien à l'activité de réemploi du mobilier pour les structures de l'ESS présenté en séance

Résultat du vote :

Collège des producteurs :

- Union Nationale de l'Artisanat des Métiers de l'Ameublement (UNAMA) : **Avis défavorable.**
- Fédération Nationale de l'Ameublement et de l'Equipement de la Maison (FNAEM) : **Avis favorable.**
- Ameublement français (par délégation de pouvoir à la FMB) : **Avis favorable.**
- Fédération des Magasins de Bricolage (FMB) (par délégation de pouvoir à l'Ameublement français) : **Avis favorable.**
- Syndicat National de l'Equipement de la Cuisine (SNEC) : **Avis favorable.**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage (FEDEREC) : **Abstention.**
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution (FNADE) : **Abstention.**
- Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet (SNEFID) : **Abstention.**
- Fédération des entreprises d'insertion (FEI) : **Avis défavorable.**
- ESS France : **Avis défavorable.**

Collège collectivités territoriales :

- Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets (par délégation de pouvoir au CNR) : **Avis défavorable.**
- Association des Maires de France (AMF) : **Abstention.**
- Cercle National du Recyclage (CNR) : **Avis défavorable.**
- Association Régions de France (ARF) : **Absent.**
- Intercommunalités de France (ADCF) : **Absent.**

ECOMAISON

Société par actions simplifiée
Capital Social de 200 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « Société »)

Collège associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Zero Waste France (ZWF) (par délégation de pouvoir à ESS France) : **Avis défavorable.**
- Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) : **Abstention.**
- France Nature Environnement (FNE) (par délégation de pouvoir à ESS France) : **Avis défavorable.**
- Réseau français d'éducation à la nature et à l'environnement (FRENE) : **Absent.**
- Robin des Bois : **Avis défavorable.**

Avec 4 avis favorables, 8 avis défavorables, 5 abstentions, le Comité émet un avis défavorable sur le plan d'actions et la résolution n°3 du fonds réemploi de la filière Eléments d'ameublement, présentés en séance.
